

JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNY-VISTRE- VIDOURLE

N° 4 - JANVIER 2018



CAP 2018

**AIGUES-VIVES
AUBAIS
BOISSIÈRES
CODOGNAN
GALLARGUES-LE-MONTUEUX
MUS
NAGES & SOLOGUES
UCHAUD
VERGÈZE
VESTRIC & CANDIAC**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RHÔNY-VISTRE-VIDOURLE**

2, avenue de la Fontanisse
30660 Gallargues-le-Montueux

Tél. 04.66.35.55.55
Fax. 04.66.35.42.19

www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr
contact@ccrvv.fr

P. 3: Gestion des Milieux Aquatiques
et Prévention des Inondations
(GEMAPI)

P. 6: Zone d'Activités de la Montée
Rouge à Vergèze :
une attractivité grandissante



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Cette nouvelle année amorce une période de changements pour notre territoire. Des textes législatifs ont transféré les compétences, à notre communauté, depuis le 1er janvier, de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et des aires d'accueil des gens du voyage. Dans un contexte de restriction budgétaire et de modification du régime fiscal imposées par l'Etat, tous vos élus œuvrent pour anticiper tous ces changements.

Les coopérations territoriales se développent également avec la création en lieu et place du Pays Vidourle Camargue d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural rassemblant les quatre intercommunalités : Petite Camargue, Terre de Camargue, Pays de Sommières et Rhône-Vistre-Vidourle. Cet outil nous permettra, avant tout, de solliciter des subventions nationales et Européennes supplémentaires.

La compétence GEMAPI engendre de grosses contraintes organisationnelles, fonctionnelles et financières. Le seul nom de notre Communauté suffit à comprendre les enjeux auxquels nous sommes exposés. Chacun de nous a conscience du danger auquel nous pouvons être exposés en matière d'inondation. D'importants travaux doivent être engagés pour assurer la protection des biens et des personnes avec la création d'une nouvelle digue de protection contre les crues du Rhône, une digue de second rang sur le Vidourle, sans compter des opérations de renaturation du Vistre, d'entretien

des ouvrages actuels ou de réduction de la vulnérabilité et de protection des habitations. Il relève de notre responsabilité de mettre tout en œuvre pour la protection des vies humaines et l'instauration d'une taxe spécialement dédiée est nécessaire pour disposer des fonds indispensables à la réalisation de tous les travaux nécessaires à garantir la sécurité des biens et des personnes.

Ces grands enjeux n'empêchent pas aussi de gérer les autres affaires et notamment les rythmes scolaires avec vraisemblablement le retour à la semaine des quatre jours à partir de la rentrée de septembre 2018. A nouveau, cela va demander à notre communauté de réorganiser ses services cantine/ALSH/accueil périscolaire, en concertation avec l'Education Nationale, les parents d'élèves et les Maires.

En 2018, la Collectivité va également continuer ses investissements avec l'achèvement des travaux d'accessibilité (tous nos bâtiments intercommunaux seront désormais aux normes pour l'accueil des personnes à mobilité réduite), la mise en conformité et le contrôle d'accès des déchetteries, et un nouveau restaurant scolaire avec deux salles d'accueil périscolaire à Aubais.

Enfin, nous travaillons sans relâche sur le développement économique pour permettre à des entreprises de s'installer sur notre territoire, en créant ainsi des emplois et de la richesse. Sur la ZAE de la montée rouge de Vergèze, six entreprises sont déjà ou sont en cours d'implantation. Sur la ZAC de Gallargues, la société DMS (Digital Médical Système), leader mondial de l'imagerie médicale, va démarrer la construction de ses futurs locaux avec 150 emplois à la clef et nous travaillons également sur un projet structurant, ambitieux, sur la commune de Gallargues.

L'objectif des élus est non seulement de maintenir, mais aussi, d'améliorer la douceur et la qualité de vie sur notre territoire, afin de permettre à tout un chacun de s'épanouir professionnellement, familialement et socialement.

Pour finir, je vous souhaite à tous et à toutes, une belle et heureuse année 2018, pour vous et vos familles, qu'elle vous apporte santé, bonheur et réussite.

**Jean-Baptiste ESTEVE, Président de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle,
Maire de la commune de Nages et Solorgues**

FLASH INFO

LE RESTO ST-MARTIN, UNE NOUVELLE ADRESSE GOURMANDE DANS LA ZAC DE GALLARGUES LE MONTUEUX

Ouvert depuis le 30 octobre dernier au cœur de la ZAC du Pôle Actif de Gallargues le Montueux, « Le Resto St-Martin » vous accueille tous les midis du lundi au vendredi pour des formules gourmandes à partir de 10 €.

Informations et réservations au : 04.66.35.23.38



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

AU 1^{ER} JANVIER 2018, LA GEMAPI EST DEVENUE UNE COMPETENCE OBLIGATOIRE POUR LES EPCI

Quand on est un territoire qui s'appelle « Rhône-Vistre-Vidourle », la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations prend tout son sens.

Qu'est-ce que la GEMAPI ?

La GEMAPI correspond à ce que l'on appelle communément « Le grand cycle de l'eau ». Le schéma ci-dessous illustre ce qu'est le Grand cycle de l'eau par rapport au petit cycle de l'eau, qui correspond quant à lui au circuit destiné à la consommation humaine (prélèvement, traitement, utilisation, assainissement et restitution).

Pourquoi la GEMAPI devient une compétence des intercommunalités ?

Le législateur a souhaité rationaliser les interventions dans le domaine de la GEMAPI de manière à permettre une gestion efficace, claire et organisée pour protéger la vie humaine et naturelle. C'est ainsi que les lois dites « MAPTAM » et « NOTRe » ont doté les intercommunalités non seulement de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 mais surtout de la responsabilité en la matière.

Quelles compétences comprend la GEMAPI ?

La GEMAPI comprend deux volets :

- La « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) inclut l'entretien des cours d'eau (berges, atterrissements...), la restauration de la continuité écologique et la renaturation des cours d'eau (restauration de l'habitat, des méandres...).
 - La « Prévention des Inondations » (PI) correspond à la régularisation des systèmes d'endiguement, la création, l'entretien et la surveillance des ouvrages de protection ainsi que la préservation et la restauration des zones d'expansion des crues.
- Le transfert de cette compétence entraîne donc la double obligation pour les EPCI d'assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et de protéger les populations contre les inondations.

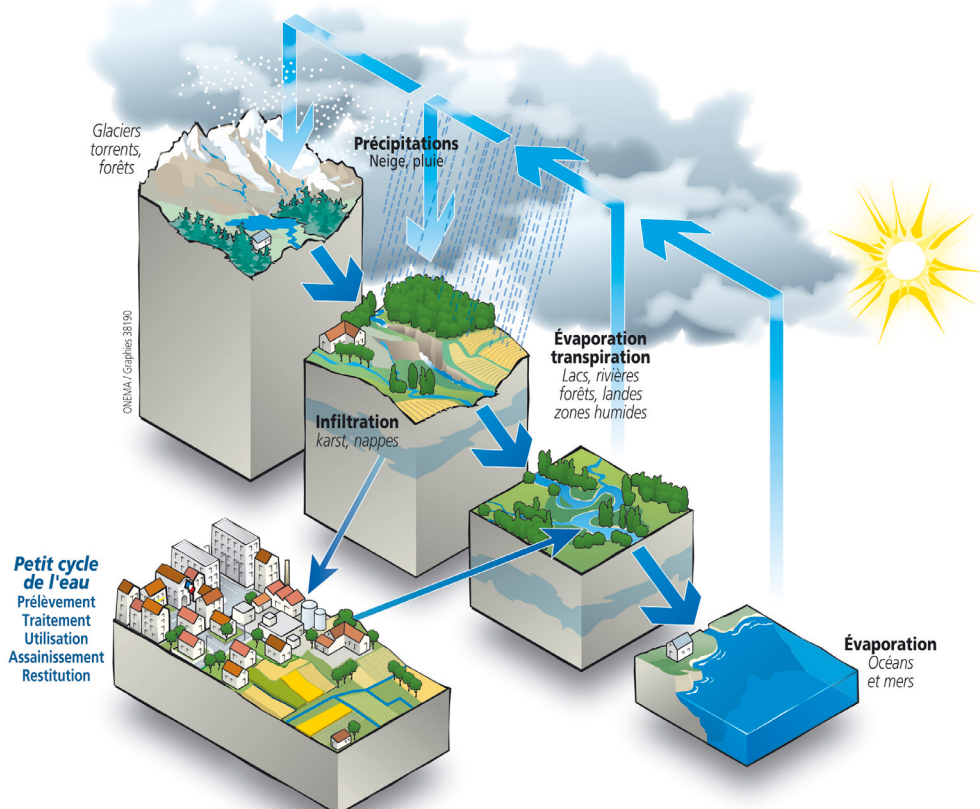
CELA SUPPOSE UN COÛT ?

En effet, plusieurs opérations ont déjà été initiées comme les études pour réaliser notamment une digue de second rang à Gallargues le Montueux, une digue et la renaturation du Rhône à Vergèze et Codognan, dont le coût total hors subventions s'élève à plus de 10 millions d'euros hors subventions.



Le Vistre

GRAND CYCLE DE L'EAU



LA DÉCHETTERIE D'UCHAUD A FAIT PEAU NEUVE

CET ÉTÉ, LA DÉCHETTERIE D'UCHAUD A ÉTÉ MISE EN CONFORMITÉ ET ENTIÈREMENT RÉHABILITÉE DANS LE CADRE D'UN PLAN PLURIANNUEL D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENSEMBLE DES DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES.



Un objectif : moderniser les installations

Les normes à respecter en déchetteries ont évolué et, afin de se mettre en conformité, la Communauté de communes a décidé d'engager ces travaux de modernisation favorisant l'accueil des utilisateurs :

- La voirie et les quais de déchargement ont été rénovés. Des rails ont été installés pour guider les chauffeurs qui déplacent les bennes et ainsi préserver les installations,
- Un nouvel emplacement a été créé pour la benne à mobilier, installée récemment sur le site,
- Des gardes corps adaptés au déchargement des déchets ont été mis en place sur les quais afin de garantir la sécurité des usagers,
- La signalétique a été renforcée par des panneaux plus complets pour faciliter le tri.

Un nouveau système d'accès

Une nouvelle carte de déchetterie sera nécessaire pour accéder au site. À terme, la nouvelle carte devra être présentée à la borne magnétique pour permettre l'ouverture de la barrière et l'accès aux quais de la déchetterie. L'accès par carte permettra de réguler le nombre de véhicules sur le site et de favoriser l'accueil et l'orientation par l'agent de déchetteries, améliorant ainsi le tri des déchets. De plus, le système fournit des statistiques sur l'utilisation des déchetteries et permettra ainsi d'optimiser encore plus le fonctionnement du service.

DÉCHETTERIES : UN PROGRAMME DE RÉNOVATION AMBITIEUX...

À VENIR :

- Déchetteries d'Aubais et de Vergèze
- Déchetterie de Vestric-et-Candiac avec réfection complète de la plateforme attenante pour les déchets verts. L'installation du système de gestion des accès sera progressivement étendue et les nouvelles cartes seront distribuées aux utilisateurs au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

■ A NOTER

Lors du transport des déchets vers les déchetteries, veuillez à fixer (bâches, filets, sangles...) votre chargement pour qu'aucun déchet ne tombe au sol, en particulier lorsque ceux-ci sont amenés dans une remorque ou un véhicule ouvert.

Pour obtenir votre nouvelle carte d'accès, c'est simple !

En ligne : Il suffit de compléter un formulaire de demande, sur le site internet de la Communauté de communes : www.ccrvv.fr
Sur papier : Retirez un formulaire en mairie ou directement à la déchetterie. Ces demandes devront être retournées dans votre mairie de résidence ou au siège de la communauté de communes accompagnées des justificatifs demandés.

Pour toute information sur la gestion des déchets du territoire, rendez-vous sur le site Internet de la Communauté de Communes

www.ccrvv.fr ou veuillez nous contacter par téléphone au **04 66 35 55 55** ou par messagerie : contact@ccrvv.fr

RECYCLAGE DES CAPSULES DE CAFÉ « NESPRESSO »

Des bornes de tri, à destination des capsules « Nespresso », sont présentes sur toutes les déchetteries. Ces capsules sont ainsi recyclées afin de redonner une seconde vie à l'aluminium. Le marc de café quant à lui est utilisé pour produire du compost.

LES PNEUS USAGÉS, ÇA SE RECYCLE !



Depuis le mois de mars 2017, la Communauté de Communes a mis en place la collecte des pneus au sein des déchetteries du territoire : Aubais, Uchaud, Vergèze et Vestric.

Certaines conditions doivent être respectées pour que les pneus puissent être ainsi déposés, puis recyclés :

- Seuls les pneus de véhicules légers et de deux-roues sont acceptés (véhicules de tourisme, 4x4, camionnette). Les pneus de

poids lourds, d'engins agricoles, de véhicules professionnels... doivent être orientés vers des filières spécialisées,

- Le dépôt de pneus est réservé aux particuliers,

- Les pneus avec jantes, coupés, déchirés ou souillés ne sont pas acceptés,

- Pour le dépôt de plusieurs pneus, il est demandé de se rendre directement à la déchetterie de Vestric.

ACCESSIBILITÉ / SÉCURITÉ

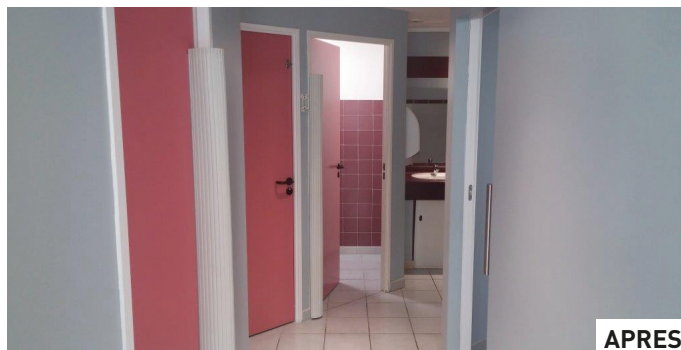
L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE...

Conformément aux prévisions, la seconde tranche des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments de la CCRVV a été effectuée en 2017. D'un montant total de 206 170 € dont 82 468 € de subvention, ces aménagements ont concerné les bâtiments intercommunaux implantés sur les communes de : Aigues-Vives, Gallargues, Nages, Uchaud et Vestric. Les travaux ont également concerné la mise en sécurité avec la mise en place des contrôles d'accès dans le cadre du plan Vigipirate. Programmée pour cette année 2018, la troisième et dernière tranche permettra à tous les bâtiments de la CCRVV de répondre aux exigences d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de sécurité.



Restaurant scolaire Uchaud

PENDANT



APRES

SÉCURITÉ

UN RÉSEAU RADIO EFFICACE POUR LA POLICE INTERCOMMUNALE



Premier réseau radio mis en place à destination d'une police Intercommunale sur le département, cet outil s'est imposé depuis sa création en 2006 pour son efficacité. Il a également été mis à disposition des maires des dix communes de l'Intercommunalité, dans le cadre de leurs Plans communaux de sauvegarde car en cas d'inondation, aucune coupure n'est possible. En effet, contrairement au relais de téléphonie mobile, il fonctionne par ondes hertziennes et permet de rester continuellement en contact grâce à une antenne relais disposée sur un point haut, qui émet sur l'ensemble du territoire avec une alimentation sécurisée par des batteries. En onze années d'exploitations, ce réseau n'a jamais failli et a significativement évolué, regroupant aujourd'hui sept autres polices municipales. L'ensemble des policiers municipaux du territoire est équipé de ce dispositif efficace qui permet, en temps réel, la communication d'informations de tous types (mise en garde

de sécurité, signalement de véhicules ou d'individus suspects...). Au quotidien, une présentation de chaque service, dès le matin, permet de connaître les effectifs présents sur les communes voisines. En perpétuelle évolution en fonction des innovations techniques, ce réseau va par exemple prochainement intégrer un canal direct avec les services de la Gendarmerie Nationale.



Nouveaux véhicules de la Police Intercommunale

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA MONTÉE ROUGE À VERGÈZE : UNE ATTRACTIVITÉ GRANDISSANTE

La commercialisation de la zone d'activité de la Montée Rouge est un succès, la moitié des lots ont déjà trouvé preneur ! De nouveaux bâtiments sont sortis de terre et d'autres projets validés vont suivre incessamment sous peu. Une activité régulière s'est donc installée dans cette zone à haute qualité environnementale et paysagère, et sur laquelle nous apportons très bientôt la fibre optique.

IMMO CONCEPT OCCITANIE A CHOISI VERGÈZE : RENCONTRE AVEC SON PRÉSIDENT ET SON DIRECTEUR-GÉNÉRAL.

Depuis juin 2017, sur la zone d'activité de la Montée Rouge, un chantier annonce l'implantation à Vergèze d'Immo Concept Occitanie, un acteur de la promotion immobilière et de l'aménagement foncier. José Dias, son président, et Jérémy Boixadera, son directeur-général, nous présentent le groupe immobilier.

Dans quels domaines de l'immobilier Immo Concept Occitanie intervient ?

« Nous sommes centrés sur la réalisation de résidences, de maisons individuelles, d'habitat social et d'aménagement foncier. Pour être garants de la qualité de nos constructions, nous coordonnons nous-même les chantiers. »

Qu'est ce qui a motivé votre implantation à Vergèze ?

« L'activité d'Immo Concept Occitanie se développe intensément. De nouveaux locaux devenaient indispensables. Sachant que nous rayonnons dans le Gard, l'Hérault, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, la localisation de la Montée Rouge nous est apparue idéale. »

« Nous souhaitons rester dans la Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle. Notre ancrage régional est important pour nous car nous capitalisons sur notre bonne connaissance de l'économie locale, et de la culture locale. Le dynamisme de Vergèze a aussi compté et l'accueil qui nous a été réservé par la Communauté de Communes a conforté notre choix. »

Qu'est-ce qui différencie Immo Concept Occitanie des autres promoteurs ?

« Nous souhaitons nous inscrire dans la vie locale, écouter et dialoguer avec les élus locaux. Nous voulons également soutenir la vie associative qui partage nos valeurs. Au-delà même, nous travaillons aussi à un projet de pépinière d'entreprise et de micro crèche à la Montée Rouge. Être acteurs et soutenir le développement économique local va dans le sens de notre vision professionnelle. »

Quelles sont les actualités d'Immo Concept Occitanie ?

« Nous venons juste de livrer une résidence dans le quartier universitaire de Montpellier et une autre est en projet au nord du même quartier. Deux programmes de villas sont à l'étude, à Grabels et à Salindres ; un troisième vient d'être lancé à Vergèze. Nous travaillons aussi sur des résidences à vocation sociale à Milhaud et Redessan. Et bien sûr la construction de notre nouveau siège ! »

UN NOUVEAU PÔLE PARAMÉDICAL SUR LA ZONE DE LA MONTÉE ROUGE !

Un nouveau pôle paramédical a vu le jour sur la ZA de Vergèze sur une idée du kinésithérapeute Rémi ROCA. Ce pôle accueille une naturopathe, une énergéticienne, un ostéopathe, deux infirmières et deux masseurs kinésithérapeutes. Installés dans un bâtiment épuré et très fonctionnel, les professionnels de santé exercent dans les meilleures conditions avec notamment une grande salle pour la rééducation et une piscine pour les patients.

PÔLE PARAMÉDICAL : 290 chemin du Puech 30310 Vergèze

NATUROPATHE

■ MME GOMEZ ANAÏS 06.86.80.86.40

MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES DE

■ M. ROCA RÉMI 04.66.35.01.15

■ MME GUEGAN ISABELLE 04.66.35.11.01

OSTÉOPATHE

■ M. SIX ARNAUD 07.81.98.76.51

INFIRMIÈRES

■ MME BIEL NATACHA 04.66.73.75.08

■ MME ASPISI GABRIELLE 04.66.73.75.08

ÉNERGÉTICIENNE

■ MME BESNARD ASTOR ESTELLE 06.71.37.60.66

« AMBIANCE AUTO »

La société Ambiance Auto, spécialiste de la vente de véhicules d'occasion multimarques a également pris ses quartiers dans la Zone. Elle y exerce son activité sous deux formes : recherche personnalisée sur commande et recherche de voitures neuves grâce à un important réseau national. Un service de proximité directe, très avantageux, permettant de bénéficier de tarifs plus intéressants que les concessionnaires avec les mêmes garanties. Auparavant installée à Nîmes au km delta depuis 2011, Ambiance Auto a rejoint la zone d'activité de la Montée Rouge en mai 2017.



ÉVOLUTION DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite au décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux rythmes scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires, l'enquête proposée aux familles du territoire, au début du mois de juillet, a démontré que 82 % des familles ayant répondu souhaitent un retour à la semaine de 4 jours (dont 52 % pour un retour dès janvier 2018 et 30 % pour un retour en septembre 2018). Un courrier a donc été adressé au DASEN* afin de

connaître sa position sur les dates possibles de changement. L'Education Nationale ne souhaite pas modifier le rythme en cours d'année scolaire. Aucune modification ne pourra donc intervenir avant la rentrée de septembre 2018 pour les communes de notre territoire. À partir de janvier 2018, une concertation sera mise en place pour définir l'organisation des jours et horaires qui seront appliqués pour l'année scolaire

2018/2019 à l'école, au périscolaire, à la restauration scolaire et aux centres de loisirs de manière à concilier les impératifs de chacun (Intercommunalité, communes, Education Nationale, parents d'élèves) dans l'intérêt des enfants.

*DASEN :
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

DU NOUVEAU AVEC LE PORTAIL « FAMILLES »

Depuis le 1^{er} août 2017, le Portail « familles » accessible depuis le nouveau site internet de la Communauté de Communes www.ccrvv.fr offre plusieurs possibilités aux familles utilisatrices d'au moins un service « Enfance » (crèche, ALSH, restauration scolaire...), il vous permet :

- **La mise à jour et le renouvellement de votre dossier personnel** (dans la mesure où votre enfant a déjà été inscrit une première fois, dans le cas contraire, il conviendra de remplir un dossier papier) ;
- **D'envoyer, directement en ligne, vos justificatifs obligatoires : attestation d'assurance, justificatifs de domicile, etc... au format PDF.** Nous attirons votre attention sur le fait que seul ce format PDF (documents scannés) sera pris en compte.
- **De consulter, d'éditer et de régler votre facture en ligne** la Direction Générale des Finances Publiques assure l'ensemble de la chaîne de sécurité par le biais du service de paiement internet TIPI, accrédité par le Ministère de l'Economie et des Finances.

En cas de problème ou pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre **contact avec les services « Enfance »** du siège au **04.66.35.45.92** ou par courriel à l'adresse suivante : portail-familles@ccrvv.fr

LE NOËL DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le 22 décembre dernier, le Père-Noël est venu rendre visite, un peu en avance, aux lutins de la Communauté de Communes qui mangeaient à la cantine.

Au menu de ce déjeuner de fête, un cocktail de bonne humeur mais aussi :

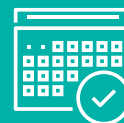
- **Une salade d'hiver accompagnée de ses petits croutons**
- **Son canard au miel et ses pommes forestines**
- **Un fondant au chocolat et sa chantilly, des clémentines et des chocolats de Noël**

Et enfin pour clôturer le tout, des mignardises d'étoiles plein les yeux...



L'AGENDA DE VOS COMMUNES

Les temps forts du 1^{er} semestre 2018



JEUDI 11 JANVIER

AIGUES-VIVES

- Collecte de sang EFS
- Salle Jean Bosc

DU 12 JANVIER

AU 2 FÉVRIER

UCHAUD

- Exposition
- « L'Épopée des Républicains Espagnols » - Vernissage le vendredi 12 janvier à 18h30

VENDREDI 19 JANVIER

VERGÈZE

- Théâtre « Cyrano de Bergerac »
- Vergèze Espace à 20H30

SAMEDI 20 JANVIER

UCHAUD

- Conférence sur la Guerre d'Espagne Mairie

SAMEDI 3 FÉVRIER

CODOGNAN

- Fest'Noz
- Association Terre des Enfants
- Salle La Domitienne

DU 3 AU 4 FÉVRIER

VERGÈZE

- Salon des Orchidées
- Vergèze Espace

VENDREDI 9 FÉVRIER

VERGÈZE

- Théâtre « Vivre »
- Ciné théâtre à 20H30

VENDREDI 16 FÉVRIER

AIGUES-VIVES

- Revivre du festival du film court - Salle Marius Ecole

DU 17 AU 18 FÉVRIER

VERGÈZE

- Salon des artistes et créateurs Vergèze Espace de 10H00 à 19H00

DIMANCHE 4 MARS

BOISSIÈRES

- Vide-greniers

SAMEDI 10 MARS

AUBAIS

- Concert - Association HWM
- Salle des fêtes

CODOGNAN

- Soirée repas dansant
- Club taurin La Ficelle
- Salle La Domitienne

SAMEDI 17 MARS

AUBAIS

- Fête de la Saint-Patrick
- Association AFR
- Salle des fêtes

DIMANCHE 18 MARS

MUS

- Concert
- Temple de Mus à 17H00

DU 22 AU 25 MARS

CODOGNAN

- Exposition de peinture
- Cod'Artist et Mairie de Codognan
- Salle La Domitienne

JEUDI 22 MARS

AIGUES-VIVES

- Collecte de sang - EFS
- Salle Jean Bosc

VENDREDI 23 MARS

VERGÈZE

- Théâtre musical
- « La fontaine Brassens »
- Vergèze Espace à 20H30

SAMEDI 24 MARS

AIGUES-VIVES

- 40^{ème} anniversaire d'AVS -
- Salle Marius Ecole

VENDREDI 6 AVRIL

VERGÈZE

- Comédie
- « Et pendant ce temps Simone Veille »
- Vergèze Espace à 20H30

SAMEDI 7 AVRIL

AUBAIS

- Soirée théâtre
- Association ASCA
- Salle des fêtes

CODOGNAN

- Gala de Danse Véro Passion
- Carrefour Culturel
- Codognanais
- Salle La Domitienne

AIGUES-VIVES

- Concert - AVEM - Temple

DIMANCHE 8 AVRIL

VESTRIC ET CANDIAC

- Journée du Terroir et de la Camargue - Place des Arènes

DU 13 AU 15 AVRIL

VERGÈZE

- Féria du Rhône

SAMEDI 14 AVRIL

AUBAIS

- Carnaval
- Association Aubais 2000
- Salle des fêtes

AIGUES-VIVES

- Soirée
- Comité d'animation
- Salle Marius Ecole

SAMEDI 21 AVRIL

AIGUES-VIVES

- Kermesse
- Les Ainés Ruraux
- Salle polyvalente

LES 28 ET 29 AVRIL

UCHAUD

- 4^{ème} salon Octavum multi-collections
- Espace C. Eymard

DIMANCHE 29 AVRIL

UCHAUD

- Vide-greniers
- Espace C. Eymard

VENDREDI 4 MAI

VERGÈZE

- Danse Hip-hop « Ballet bar »
- Vergèze Espace à 20H30

DU 5 AU 7 MAI

AIGUES-VIVES

- Fête du printemps
- CT Li Festejaires

2^{ÈME} QUINZAINE DE MAI

BOISSIÈRES

- Concert de musique classique

MARDI 22 MAI

AUBAIS

- Vide-greniers
- Association Aubais 2000
- Place du Cluz

DU 1^{ER} AU 29 JUIN

UCHAUD

- Exposition
- « Uchaud autrefois »
- de la 8^{ème} borne
- Vernissage le 1^{er} juin à 18h30 Mairie

LES 2 ET 3 JUIN

BOISSIÈRES

- Fête médiévale

SAMEDI 2 JUIN

AIGUES-VIVES

- Festival du film court
- Salle Marius Ecole

JEUDI 7 JUIN

AIGUES-VIVES

- Collecte de sang
- EFS - Salle Jean Bosc

DU 15 AU 17 JUIN

CODOGNAN

- Fête du Club Taurin
- « Les Enganes »

SAMEDI 16 JUIN

AUBAIS

- Vide-greniers nocturne
- Association Dame de Cœur
- Place du Cluz

DU 20 AU 24 JUIN

CODOGNAN

- Fête votive

VENDREDI 22 JUIN

BOISSIÈRES

- Fête de la musique

DU 27 JUIN AU 1^{ER} JUILLET

AIGUES-VIVES

- Fête votive

JEUDI 5 JUILLET

UCHAUD

- Festival Palabrages
- Repas conte aux Arènes de Uchaud

SAMEDI 14 JUILLET

AUBAIS

- Feu d'artifice et soirée dansante
- Place du Cluz

DU 20 AU 22 JUILLET

MUS

- Fête votive

DU 25 AU 29 JUILLET

VERGÈZE

- Fête votive
- VESTRIC ET CANDIAC
- Fête votive

LES 27 ET 28 JUILLET

AIGUES-VIVES

- Festival du film - Arènes

DU 3 AU 12 AOÛT

AIGUES-VIVES

- Festival d'Aigues-Vives en musiques

SAMEDI 11 AOÛT

AUBAIS

- Tienta - Arènes

DIMANCHE 12 AOÛT

AUBAIS

- Soirée du CCAS
- Place du Cluz

DU 15 AU 20 AOÛT

AUBAIS

- Fête votive

VENDREDI 24 AOÛT

BOISSIÈRES

- Concert mixte jazz et Nougaro

DU 31 AU 2 SEPTEMBRE

NAGES ET SOLORGUES

- Fête votive

Les dates complètes des événements sont à retrouver en intégralité sur notre site internet.

CONTACTS ENFANCE

Pour toute question, suggestion ou remarque, les services « Enfance » du siège du siège de la CCRVV se tiennent à votre disposition au 04.66.35.55.55

SERVICE FACTURATION

04.66.35.35.77

CONTACTS ALSH

- AIGUES-VIVES: Rue Jean Macé - 04.66.35.38.36 / 06.16.19.53.52 / alsh.av@ccrvv.fr

- AUBAIS: Avenue Émile Léonard - 04.66.35.31.14 / 06.16.19.54.66 / alsh.aubais@ccrvv.fr

- CODOGNAN: Rue de la Monnaie - 04.66.71.57.12 / 06.25.13.47.62 / alsh.codognan@ccrvv.fr (temps périscolaire uniquement)

- GALLARGUES-LE-MONTUEUX: Rue des Argilliers - 04.66.35.38.17 / 06.16.19.66.28 (maternelle) / 06.10.64.00.11 (élémentaire) / alsh.gallargues@ccrvv.fr

- MUS: Chemin du Pascalet - 04.66.35.31.02 / 06.24.53.51.37 / alsh.mus@ccrvv.fr (temps périscolaire uniquement)

- NAGES ET SOLORGUES: Rue des Aires - 04.66.35.54.21 / 06.15.79.00.70 ou 06.18.69.07.21 - alsh.bns@ccrvv.fr (temps périscolaire uniquement)

- UCHAUD: Rue des Pins - 04.66.80.45.97 / 06.26.03.13.12 / alsh.uchaud@ccrvv.fr

- VERGÈZE: Avenue de la Gare - 04.66.73.34.91 / 06.26.67.26.25 / alsh.vergeze@ccrvv.fr

- VESTRIC ET CANDIAC: Avenue Charles de Gaulle - 04.66.93.25.41 / 06.29.02.75.86 / alsh.vestric@ccrvv.fr

CONTACTS CRÈCHES

- LES CIGALOUS (AIGUES-VIVES): Rue Jean Macé - 04.66.35.34.50 / creche.av@ccrvv.fr

- AUBAISBY'S (AUBAIS): Rue Émile Léonard - 04.66.80.79.23 / creche.aubais@ccrvv.fr

- LES PETITS LAPINS (CODOGNAN): 467 route de Vergèze - 04.66.35.00.31 / creche.codognan@ccrvv.fr

- A PETIT PAS (GALLARGUES): Rue Jean Grand - 04.66.35.59.77 / creche.gallargues@ccrvv.fr

- GRAIN DE SEL (NAGES): Impasse des Écoliers - 04.66.51.32.67 / creche.nages@ccrvv.fr

- LA PICHOUINE (UCHAUD): 10 rue des Pins - 04.66.71.26.58 / creche.uchaud@ccrvv.fr

- L'ÎLE AUX ENFANTS (VERGÈZE): Place Paul Kléber - 04.66.35.41.92 / creche.vergeze@ccrvv.fr

- RAM (VERGÈZE): 85 rue Victor Hugo - 04.66.88.42.28 / ram@ccrvv.fr